

ENGAGEMENT A L'AMAP DE LA NOE

NOM DE L'ADHERENT :

S'engage en son nom :

- à respecter la charte,
- à respecter l'engagement à l'AMAP de la Noé,
- à régler d'avance l'achat des produits à chaque producteur,
- à rendre les contrats et les règlements à la date butoire afin de faciliter la gestion des Relais Contrats bénévoles,
- à récupérer ses produits aux jours et heures de distribution : le mercredi de 18h30 à 19h30,
- à s'inscrire régulièrement pour tenir une permanence de distribution,
- à accepter que tout panier non récupéré devienne un "panier solidarité" partagé entre les deux personnes de permanence,
- à se faire remplacer en cas d'absence pour la récupération de ses produits,
- à repasser en queue de liste d'attente du contrat, si y a, en cas de désistement sur ce contrat pour une saison (sauf cas de force majeur),
- à régler 1" à chaque renouvellement de contrat pour les dépenses courantes de l'AMAP (Photocopies, courrier, tableau de distribution, feutres...),
- à participer à l'assemblée de l'AMAP qui a lieu une fois par saison de 4 mois.

Date et signature du membre :

ENGAGEMENT A L'AMAP DE LA NOE

NOM de l'adhérent :

ADRESSE :

.....
.....

Téléphone :

Adresse électronique :

Date et Signature du membre :